INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

50 route de Saint-Sébastien – 44093 NANTES Cedex 1

ETUDIANTS INFIRMIERS
Rentrée du 02 Septembre 2024

L'ensemble des documents sont à nous restituer signés en bas de page le jour de votre entrée en formation

Vous allez prochainement intégrer l'IFSI du CHU de Nantes et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Etablissement.

Afin de pouvoir démarrer votre cursus sereinement et **vous permettre de partir en stage** au sein des différents établissements de santé, vous devez vous mettre en conformité avec le référentiel des formations des professions de santé infirmier sur vos vaccinations, test IDR à la tuberculine et fournir un certificat d'aptitude.

Vous devrez présenter le jour de votre rentrée en formation un dossier médical complet et conforme.
Vous devrez avoir en votre possession votre carnet de santé le jour de la pré-rentrée.

Nous vous demandons donc, dès à présent, de vous mettre à jour, à savoir :

- Schéma vaccinal de l'Hépatite B (au moins 2 doses sur les 3 doses en respectant les délais d''injection – schema ci-dessous. La 3ème dose pouvant se faire en cours d'année),
- Une sérologie Hépatite B réalisée en 2024 précisant le taux d'anticorps anti-HBS, le taux d'anticorps anti-HBC et le taux d'antigène HBS,
- Un test IDR à la tuberculine daté de moins de 3 mois au jour de la rentrée en formation (soit un test réalisé entre le 26/05/2024 et le 28/08/2024). Vous aurez le test a effectuer et une relecture par le médecin 3 jours après le test,
- Vérifier que vous avez bien fait votre vaccin DTPOLIO,
- Le vaccin de la coqueluche est fortement recommandé car cette pathologie présente un risque pour les nourrissons et vous pourrez être amenés à faire un stage auprès de cette population,
- Prendre un rendez-vous **SANS DELAI** avec un médecin agréé dont vous trouverez la liste sur le site de l'ARS (recherche internet : médecins agréés ARS), seul habilité à rédiger un certificat d'aptitude et de non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier qu'il faudra nous remettre le jour de la rentrée.

Si vous n'êtes pas à jour de votre vaccination Hépatite B, vous pouvez procéder au schéma vaccinal :

- Schéma vaccinal traditionnel (fortement conseillé) :
  - Première injection J0 (exemple : le 01/05/2024)
  - Deuxième injection à 1 mois (exemple : le 01/06/2024)
  - Faire votre sérologie à 1 mois de distance de la deuxième injection (exemple : le 01/07/2024)
  - Troisième injection à 6 mois (exemple : le 02/12/2024)

- Schéma vaccinal accéléré (uniquement si impossible d'avoir 2 injections et une sérologie pour la rentrée en formation) :
  - Première injection J0 (exemple : le 08/07/2024)
  - Deuxième injection à J7 (exemple : le 15/07/2024)
  - Troisième injection à J21 (exemple : le 29/07/2024)
  - Sérologie à 1 mois de la dernière injection (exemple : 29/08/2024)

Si vous êtes admis via parcours sup à partir du 22/07/2024, procéder sans délai au schéma vaccinal accéléré.

Pour information, en l'absence de votre médecin traitant :

- les pharmaciens et les infirmiers libéraux peuvent procéder à la vaccination (seul le médecin peut faire l'ordonnance pour que vous puissiez acheter le produit),
- les pharmaciens et les infirmiers libéraux peuvent faire le test IDR **MAIS SEUL LE MEDECIN PEUT EN FAIRE LA RELECTURE** (prévoir un rendez-vous avec votre médecin en amont, 3 jours après le test IDR).

Pour toute question, merci de me contacter directement au 02.53.52.65.35 ou par mail myriam.godet@chu-nantes.fr

La Secrétaire des Stage, Myriam GODET

Pris connaissance le ….. / ….. / 2024 Signature

Nom : ……

Prénom : ……